

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du dix octobre deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M.M. Didier CODORNIU, Ange MANDELLI.

N°B-79/2005

OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ET DE REPARATION
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour des travaux d'extension des réseaux et de réparation des ouvrages d'assainissement. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une période de 2 ans.

Le montant du marché est compris entre un minimum de 150 000,00 € H.T. et un maximum de 600 000,00 € H.T. pour les 2 ans.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 septembre 2005 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle du groupement d'entreprises CATHAR/TAILLEFER.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec le groupement d'entreprises susmentionné qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget assainissement de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

